



Séance ordinaire du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué respectivement les dix-huit septembre et vingt-deux septembre suite à une panne informatique ayant annulé la première convocation, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Anne-Cécile LEVRAY, Amel SAIDI, Isabelle DOGIMONT, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Mohamed GUENDOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absents avant donné procuration : Chantal WAGON à Brahim NOUI, Laëtitia DEVAUX à Peggy ARTISSON,

Excusée : Françoise PLATEAU

Absent : Eric ZELAZNY

Madame Dorothée LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance

9 - VOYAGES SCOLAIRES – PARTICIPATION DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2026/2027

Madame VALLIN expose à l'assemblée que des demandes de participation de la ville aux financements de voyages scolaires sont présentées par les familles dont les enfants sont aubygeois, scolarisés dans des établissements d'enseignement secondaire et supérieurs sur la ville, ou sur l'extérieur.

Il est proposé de fixer, pour l'année scolaire 2026/2027 la participation de la ville de la façon suivante (tarifs identiques à l'année scolaire 2025/2026) :

- 5 € par jour et par élève pour les séjours de 5 à 8 jours,
- 4,50 € par jour et par élève pour les séjours de 9 jours et plus.

Cette participation ne concerne pas les élèves scolarisés au collège d'Aubry qui bénéficieront d'une subvention annuelle globale pour ce type d'action (convention).

Il est à noter que la période de trajet aller/retour compte dans la durée du séjour.

A titre d'information, pour l'année scolaire 2025/2026, aucune demande n'a été faite ce jour.

Après avis favorable de la commission scolaire en date du jeudi 07 mai 2026 et du Bureau municipal en date du mardi 16 juin 2026, il est demandé au Conseil municipal de se positionner sur :

- La participation de la ville pour le financement des voyages scolaires pour l'année 2026/2027.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

SLO

ID : 059-215900283-20260929-DEL_20260929_09-DE

Approuve la participation de la ville pour le financement des voyages scolaires pour l'année 2026/2027.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

La Secrétaire de Séance



Dorothée LORTHIOS



Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH